



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général.

Présidence pour ce point : M. Ph. RASQUIN

5.2. OBJET : Musée communal de la céramique – Acquisition de deux soupières en faïence fine

Le Conseil,

En séance publique,

VU les articles L 1122 – 20 alinéa 1^{er}, L 1122 – 26 § 1^{er} et L 1122 – 30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

VU la note du 21 septembre 2021 de Mesdames Mélanie CORNELIS, Directrice-Conservatrice du Musée de la Céramique et de Céline HERMANS, Gestionnaire des collections du Musée de la céramique, lesquelles signalent :

"Léon Hauregard, conservateur honoraire du Musée de la céramique, a porté à notre attention la vente sur eBay de deux soupières en faïence fine à décor imprimé produites chez Paillard & Hautin à Choisy-le-Roi (France). Le décor présente un style tout à fait semblable à celui de Jean Michel L'Evêque, le graveur de la faïencerie Bernard Lammens à Andenne (1807-1823).

A cette occasion, Léon Hauregard a réalisé de nouvelles recherches relatives à la présence de Jean Michel L'Evêque à Choisy-le-Roi et, après contact avec Jacques Bontillot, président des Amis de la faïence fine et auteur d'innombrables articles scientifiques sur le sujet, tous deux semblent penser que L'Evêque et son fils seraient les seuls décorateurs sur faïence pratiquant l'impression et ayant été domiciliés à Choisy. Cela renforcerait encore la probabilité que les décors sur les soupières susmentionnées soient bien dus au ciseau de L'Evêque ou réalisés sous sa direction.

Contact a été pris par Céline Hermans, gestionnaire des collections, avec Marie-Laure Aubry, vendeur, afin de faire offre à hauteur de 1.200,00 euros pour les deux soupières (600,00 euros pièce). Le vendeur, qui avait fixé le prix initial à 745 euros pièces, a marqué son accord pour cette offre.

Par comparaison avec les anciennes estimations de Robert Mordant, ancien conservateur au Musée de la céramique, le prix de 600,00 euros par soupière est tout à fait avantageux. En effet, celui-ci estimait une soupière semblable, attribuée à Bernard Lammens et donc non signée, à 1.600,00 euros (bien que cette estimation soit jugée aujourd'hui trop élevée).

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous autoriser à procéder à l'acquisition des œuvres précitées pour le montant de 1.200,00 euros.

La dépense budgétaire sera imputée à l'article 771/749-51 dont le crédit initial est de 5.000,00 euros.

Puisqu'il s'agit d'une dépense relevant du budget extraordinaire, la présente note devra être soumise au Conseil communal."

VU l'intérêt de ces pièces pour le Musée de la céramique ;

ATTENDU que les crédits disponibles sur l'article 771/749-51 du budget de 2021 permettent de faire face à la dépense ;

SUR la proposition du Collège communal,

ARRETE : A L'UNANIMITE :

Article 1^{er} :

Il est décidé d'acquérir deux soupières en faïence fine appartenant à Madame Marie-Laure AUBRY, pour le prix total de 1.200,00 euros.

Article 2 :

La dépense sera imputée sur l'article 771/749-51 du budget 2021.

Article 3 :

Ces pièces sont versées dans le domaine public communal.

Elles sont confiées au Musée communal de la céramique, qui en assurera la conservation et la gestion.

Article 4 :

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à Madame la Directrice financière, ainsi qu'à Mesdames Mélanie CORNELIS, Directrice-Conservatrice du Musée de la Céramique, et Céline HERMANS, Gestionnaire des collections du Musée de la céramique.

Elles veilleront, chacun en ce qui le concerne, à la mise en œuvre de la résolution prise.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

**LE DIRECTEUR GENERAL,
R. GOSSIAUX**

**LE PRESIDENT,
PH. RASQUIN**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL, LE BOURGMESTRE,

R. GOSSIAUX



C. EERDEKENS